

Les métiers de l'aide à domicile

Il existe différents métiers ...

Quelque soit l'intitulé qui dénomme la profession, qu'il s'agisse d'aide à domicile, d'agent à domicile, d'employé à domicile ou d'auxiliaires de vie... ils ont tous la vocation de vous accompagner dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne afin de vous aider à rester chez vous.

Dénomination du métier	Public concerné	Définitions et principales activités
L'aide à domicile	Toutes les personnes âgées	Au travers des tâches ménagères, l'aide à domicile contribue au maintien de l'autonomie physique et intellectuelle des personnes aidées. Elle a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées un travail matériel, moral et social. Ces activités s'exercent en lien avec d'autres intervenants (infirmière, aide-soignante, assistante sociale...).
La garde à domicile (appelée aussi "garde malade")	Toutes les personnes âgées	Elle effectue, chez les personnes âgées, des prestations qui se veulent complémentaires de celles des aides à domicile et des soins à domicile. Elle travaille généralement la nuit et le week-end. Elle est directement employée par les personnes âgées ou leur famille.

Document non contractuel communiqué à titre indicatif

Le secteur de l'aide à domicile s'est engagé dans une démarche de professionnalisation qui a pour objectifs d'offrir des services de qualité avec des professionnels qualifiés, de valoriser des métiers et d'offrir des perspectives de carrière. Début 2003 un accord, relatif aux emplois et aux rémunérations a été agréé. Il a, entre autre, instauré de nouvelles dénominations pour les aides à domicile (ex. aide-ménagère).

Dénomination du métier	Public concerné	Définitions et principales activités
Agent à domicile Catégorie A	Auprès des personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi des activités domestiques.	Réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples : ▶ Réalise les travaux courants d'entretien de la maison. ▶ Assiste la personne dans des démarches administratives simples.
Employé à domicile : Assistante de vie Catégorie B	Auprès des personnes ne pouvant plus faire en totale autonomie les activités domestiques et administratives et / ou rencontrant des difficultés passagères.	Réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives. ▶ Aide les personnes dans les actes essentiels et dans les activités de la vie quotidienne : hygiène, déplacement, alimentation, entretien de la maison et du cadre de vie.
Auxiliaire de vie sociale Catégorie C	Auprès des publics fragiles	Effectue un accompagnement social et un soutien dans la vie quotidienne : ▶ Aide à faire (stimule, accompagne, soulage, apprend à faire) et / ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de faire seule les actes ordinaires de la vie courante. Accompagne et aides les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la mobilité, à la toilette, à l'alimentation...). ▶ Accompagne et aide les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (aide à la réalisation des courses, aux repas, travaux ménagers). ▶ Accompagne et aide les personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle (stimule les relations sociales, accompagne dans les activités de loisirs...).
Aide médico-psychologique Catégorie C	Auprès des personnes âgées dépendantes	Participe à l'accompagnement de personnes âgées dépendantes afin de leur apporter l'assistance individualisée que nécessite leur état psychique et physique. ▶ Accompagne et réalise auprès des personnes les actes essentiels de la vie quotidienne (soins d'hygiène, de confort, activités motrices...). ▶ Accompagne et encourage les personnes âgées dans les activités de la vie sociale et relationnelle. ▶ Participe à la prévention et à la sécurité de la personne.
Aide soignante Catégorie C	Auprès des personnes âgées ayant perdu ponctuellement ou définitivement leur autonomie.	Contribue à la prise en charge de la personne, participe à des soins répondant aux besoins d'entretien et de continuité de la vie des personnes en visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de leur autonomie Assure des soins d'hygiène de confort et des soins préventifs : ▶ Participe à l'identification des besoins de la personne, suit son évolution et en informe le coordinateur de services de soins. ▶ Informe les personnes des soins courants dispensés et donne des informations courantes à l'entourage. ▶ Participe à la prévention de la dépendance de la personne, la stimule.